Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260605-2026_06_5_21-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 5 Juin, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, A. BACHIR, N. MARREC, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES et C. MENGUY

ETAIENT REPRESENTES : J.P. LEC'HVIEN par R. VIBERT, C. MORIN par A. KERAMBRUN LE TALLEC, Y. SAVARY par J. BALCOU, T. LE CALVEZ par F. MORDELLES

SECRETAIRE DE SEANCE : A. BACHIR

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-06-5 - DOSSIER N° 21

DONS A LA COMMUNE - DON DE 25 000 € PAR L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS PLOUBAZLANEC

PRESENTATION : **E. LEGEAI**

Une somme de 25 000 € est versée à la Commune par l'Association SPORTS LOISIRS pour financer le jeu collectif pour enfants « L'arbre aux nids de pies » qui va être installé au Ouern. Coût du jeu : 26 000 €.TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **ACCEPTE le don par l'Association « SPORT LOISIRS PLOUBAZLANEC » d'une somme de 25 000 € destinée au financement d'un jeu collectif pour enfants.**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC